

La synodalité : un principe à mettre en œuvre à tous les niveaux de (la vie de) l'Église

Objectif: À l'invitation de la présidente du CIL, il m'est demandé d'*introduire* à la «synodalité », ce sujet qu'elle qualifiait d'« encore nouveau dans son expression», et ensuite dans un deuxième temps il me faudra *réagir* aux questions. Mon propos plutôt théologique et institutionnel (canonique) se veut introductif au processus synodal qui aboutira à la 16^{ème} Assemblée ordinaire du Synode des Évêques qui aura lieu en octobre 2023; il ne prétend pas à l'exhaustivité – loin de là –, mais il entend offrir quelques *clés pour comprendre* (informer) et des *repères pour agir* (inciter). Il présentera comme une *grammaire* (à la fois un *lexique* et une *syntaxe*), en particulier grâce à un ensemble de distinctions pour s'entendre.

« Le cléricalisme est devenu le nom de tous les maux dans l'Église catholique. Il n'est pourtant pas évident que les clercs abusent de leur pouvoir davantage aujourd'hui qu'hier. Ce qui a changé, c'est qu'il est reconnu à tout membre du peuple de Dieu le droit et le devoir d'être responsable dans l'Église. Dans les sociétés aussi existe cette légitime revendication de pouvoir exprimer son avis et de peser sur les décisions. Aussi, c'est la manière d'exercer et de participer au gouvernement de l'Église qui doit être profondément repensé. À quelles conditions cela est-il possible ? »

(Patrick Royannais, théologien de la Mission de France)

1. La « synodalité », un concept pour de multiples figures et pratiques.

Le concept est « en cours » depuis quelques décennies d'abord dans les milieux théologiques et canoniques, mais c'est le pape François qui l'a largement popularisé tout spécialement par son fameux discours du 17 octobre 2015 (50ème anniversaire de la création du Synode des Évêques par Paul VI) : conciles, synodes de tous genres, conseils d'Église en diocèse ou en paroisse, chapitres et conférences, etc. La synodalité est certes un concept, en tant que tel « abstrait » qui se traduit hier comme aujourd'hui en de multiples figures, mais elle se joue dans la pratique, dans l'agir, comme aime le souligner le théologien H. Legrand op, citant le pape François dans son célèbre discours du 17 octobre 2015. Après avoir dit que la synodalité est le chemin que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire, le pape poursuit en disant « marcher ensemble – laïcs, pasteurs, évêque de Rome – est un concept facile à exprimer en paroles, mais pas si facile à mettre en pratique » (cf. Concilium 2021/2).

2. (Re)Mettre l'Église dans une dynamique « synodale ».

Dès le début de son pontificat, François parlait volontiers de « processus participatifs » dont l'objectif n'est « pas principalement l'organisation ecclésiale mais le rêve missionnaire d'arriver à tous » (EG 31, *in fine*). La mission est bel et bien la finalité, le but même de l'Église – par vocation « extravertie » [appelée du/au dehors, gr. *ek-kaleô*] – appelée et envoyée à communiquer l'Évangile. Tel est le service qu'elle rend à l'humanité: annoncer la Parole qui fait vivre la communauté des disciples de Jésus et que tout être humain mérite d'entendre. D'où le devoir du peuple de Dieu qui « a/prend part » à son alliance de grâce (cf. lat. *cum-munus*) de « faire part » de cette Parole de Dieu, de son amour plus grand pour tous les êtres humains, sans exception et sans exclusive.

Le 10 octobre 2021, le pape François entend lancer le « processus synodal » en vue du Synode des Évêques de 2023. Il portera sur le thème « Pour une Église synodale : communion, participation et mission ». Est-ce un *slogan* de plus à l'instar de « l'Église, peuple de Dieu », dans l'immédiat après-concile, puis vingt ans plus tard de celui de l'« Église-communion » ? J'y vois plutôt des variations sur le même thème – à propos de la même réalité ecclésiale – mais sous des angles *formellement* différents. Concrètement, c'est par sa réforme du Synode des Évêques en conformité avec la Constitution apostolique *Episcopalis Communio* de 2018 que le pape François se propose de mettre en branle l'ensemble de l'Église catholique, dans toute sa diversité.

3. La synodalité « ecclésiale » et la coresponsabilité « baptismale ».

La distinction entre « l'Église-sujet » et « Église de sujets » (H. Legrand) induit un double point de vue sur la réalité ecclésiale : celui de la communauté et celui des fidèles. La synodalité concerne l'Église (dans la grande diversité des communautés ecclésiales) en tant que *sujet* d'action (primauté de la communauté et de sa mission) à laquelle correspond du point de vue des individus la coresponsabilité baptismale de tous (dans la grande diversité des charismes complémentaires des uns et des autres). Le baptême (l'initiation chrétienne) donne un statut dans la communauté et pour sa mission, en raison du rétablissement de l'être humain dans sa dignité d'enfant de Dieu et de son établissement dans la fraternité (filiation et fraternité). Nous *devenons* chrétiens à partir de notre baptême. D'où le lien entre conversion spirituelle et conversion synodale, moyennant une conversion ecclésiale. La toute récente encyclique *Fratelli tutti* ouvre la fraternité à sa large dimension humaine (et pas seulement fraternité « entre » [et « pour »] les chrétiens !) : qui est notre frère ? Qui est notre sœur ? De qui nous faisons-nous proches ? De la solidarité à la fraternité au sein du peuple de Dieu.

4. La synodalité, une « dimension constitutive » de l'Église.

Dimension essentielle et co-extensive : l'Église est synodale en elle-même et depuis ses origines, *en principe* et dans les faits.

L'étymologie nous permet d'approfondir le sens de ce « concept » : *sun* et *odos* = (faire) chemin avec, marcher ensemble : *sun* et *oudos* = passer un seuil ; d'où tenir conseil (all. *sich beraten*) ; « délibérer » à la fois consulter, réfléchir et décider, cela nous met sur la piste du lien entre synodalité et discernement aussi bien individuel que collectif, *en Église*, pour écouter la voix du Christ au cœur de son peuple par la force de son Esprit (cf. 1 Thess. 5, 12.19-21 ; LG 12b in fine ; AA 3d cf. PO 9b). Que dit l'Esprit aux Églises (Ap 2,7) ? Cela suppose des qualités morales comme la simplicité et l'humilité, le respect des minorités. Le cléricalisme est un obstacle aux pratiques synodales ; il peut être contré par une majoration résolue de la parole de tous, de la voix du peuple de Dieu.

5. La synodalité, à la fois un style, des institutions et des événements.

J'aime distinguer d'une part la synodalité *formelle*, c'est-à-dire dans ses formalisations et ses modalités institutionnelles, en définitive dans un éventail large de figures présentes (et passées), et d'autre part la synodalité *informelle* (« habituelle », lat. *habitus*, manière d'être) comme attitude foncière ou manière d'être intrinsèque à la vie ecclésiale. En 2018, la Commission théologique internationale (CTI) publie un document sur *La synodalité dans la vie et la mission de l'Église* ; citons le passage suivant (n° 70) :

- a) *La synodalité désigne avant tout le style particulier qui détermine la vie et la mission de l'Église dont il exprime la nature comme le fait de cheminer ensemble et de se réunir en assemblée du Peuple de Dieu convoqué par le Seigneur Jésus dans la force du Saint-Esprit pour annoncer l'Évangile. La synodalité doit s'exprimer dans la façon ordinaire de vivre et d'œuvrer de l'Église. Ce *modus vivendi* et *operandi* se réalise à travers l'écoute communautaire de la Parole et de la célébration de l'Eucharistie, la fraternité de la communion et la responsabilité partagée, et la participation de tout le Peuple de Dieu, à ses différents niveaux et dans la distinction des divers ministères et rôles, à la vie et à la mission de l'Église.*
- b) *La synodalité désigne, en outre, en un sens plus spécifique et plus déterminé du point de vue théologique et canonique, les structures et les processus ecclésiaux dans lesquels la nature synodale de l'Église s'exprime au niveau institutionnel, de manière analogue, aux différents niveaux de sa réalisation : local, régional, universel. Ces structures et processus sont au service du discernement revêtu d'autorité de l'Église, appelée à indiquer, en écoutant l'Esprit, quelle est la direction à suivre.*
- c) *La synodalité désigne enfin la réalisation ponctuelle des événements synodaux auxquels l'Église est convoquée par l'autorité compétente et selon des procédures spécifiques déterminées par la discipline ecclésiastique, impliquant selon des modalités diverses, aux niveaux local, régional et universel, tout le Peuple de Dieu sous la présidence des évêques en communion collégiale et hiérarchique avec l'évêque de Rome, pour exercer un discernement sur son chemin et sur des questions particulières, et pour prendre des décisions et des orientations dans le but d'accomplir sa mission évangélisatrice.*

6. La Const. Apost. *Episcopalis Communio* et la synodalisation « intégrale ».

En 2018, 50 ans après la création du « synode des évêques », tirant profit de l'expérience de 27 assemblées synodales (générale ordinaires et extraordinaires et spéciales), EC détermine plus nettement les *trois phases* (préparation, célébration, mise en œuvre), accentue la *consultation* avec en amont l'*écoute* et en aval le *discernement* moyennant (voir-juger-agir ; écouter/consulter-discerner-agir), dans une *circULARITÉ* entre peuple de Dieu, les évêques et le pape. Le tout en vertu du lien entre synodalité et mission moyennant la « participation » en raison de la communion ecclésiale. La « nouveauté » est double : une préparation plus soignée et une étape continentale. L'étape actuelle (2021-2022) porte sur la « consultation », déjà revue et corrigée en 2015 (Synode sur la famille) puis en 2018 (Synode consacré aux jeunes), ce sera cependant la première fois que sa méthodologie sera à ce point soignée ; il s'agit de partir des Églises locales pour y revenir.

Il ne suffit pas d'écouter ! Il faut « consulter », demander l'avis (acte qui engage l'autorité [qui ne peut pas faire comme si elle n'avait pas posé des questions] autant que les fidèles). Il faut *dépasser une compréhension minimaliste, purement juridique* de la « consultation », car l'Esprit agit dans le peuple de Dieu et le cœur des croyants ; il importe d'entrer dans des processus de délibération qui articulent l'élaboration commune des décisions (*decision-making*) et la prise

de décision (*decision-taking*) qui revient à l'autorité pour la mettre en Église, l'inscrire dans la communion de toute l'Église. Cela nécessite une alchimie entre prudence juridique [contre l'arbitraire] et la spiritualité de la communion [incluant les minorités](cf. CTI n° 107). En Église, il ne peut y avoir du *purement* consultatif qui reposerait sur le clivage des fidèles passifs (*ecclesia discens*) et de la hiérarchie (*ecclesia docens*).

Le mécanisme mis en place pour le Synode des Évêques induit à différents niveaux de l'Église des pratiques synodales [impliquant de se réunir, s'écouter, se concerter, délibérer et envisager d'agir ensemble, en tant que communauté]. Je parle ici d'une « *synodalisation* » *intégrale*.

7. En guise de conclusion : l'articulation entre tous – quelques-uns - un.

Concrètement, il s'agit de mettre en œuvre une effective participation des fidèles, de *tous* les baptisés pour que, selon leurs charismes et expertises, ils puissent, avec leurs pasteurs (et autres ministres), faire de l'Église « l'affaire de tous ». Dans le processus synodal, en sa célébration, les Évêques assumeront leur part, en tant que corps épiscopal (quelques-uns) autour et avec [pas sans] l'évêque de Rome (un) dans la communion de toutes les Églises particulières (enfin le dépassement d'une ecclésiologie universaliste !). La *synodalisation intégrale* enclenchée par François est vraiment le défi pour le troisième millénaire (Disc. 17.10.2015). À tous les niveaux de la vie de l'Église elle appelle l'articulation entre tous (les fidèles coresponsables dans la mission) – quelques-uns (au service de la mission de tous) – un (dont la présidence garantit le lien symbolique). Dans une dynamique à la fois ascendante et descendante mais aussi transversale, c'est l'annonce de la Bonne Nouvelle qui est en jeu à la fois comme ressource d'humanisation et comme germe du Royaume de Dieu. Elle ne pourra se déployer que si elle est « l'affaire de tous » : le rôle et la place des laïcs (au titre de leur baptême, dans la diversité de leurs charismes et l'éventail des communautés, c.à.d. tous les baptisés) ne seront honorés qu'à la triple condition de *respecter* la dignité de tous les baptisés, *promouvoir* leur responsabilité dans l'Église et la société, *soutenir* leur prise de parole – et si ce n'est pas encore le cas la *provoquer* !

Dans cette perspective, la synodalité rejoint l'aspiration démocratique d'une Église inclusive et participative ; « *intégrale* » elle met en question une conception à la fois cléricale (les clercs seuls sujets « actifs » ⇔ tous acteurs) et centralisatrice (tout part de Rome et revient à Rome ⇔ tout part des Églises locales pour y revenir). Cette dynamique est nécessaire pour la crédibilité même de l'Évangile ; c'est un long et nécessaire processus, à l'issue incertaine, que vient donc d'enclencher le pape François » (R. Pujol).

Ce double retournement copernicien s'opère en fonction de la *mission*, la « communication de l'Évangile » : « Comme l'Église tout entière est par sa nature missionnaire et que l'œuvre de l'évangélisation doit être considérée comme un devoir fondamental du peuple de Dieu, tous les fidèles, conscients de leur propre responsabilité, prendront leur part de l'œuvre missionnaire auprès des nations » (CIC 1983, c. 781).

À ce stade du processus synodal vers 2023, l'objectif est de favoriser un vaste processus de consultation pour rassembler la richesse des expériences de synodalité vécue, dans leurs différents aspects et leurs différentes facettes » (DP 31), en particulier moyennant la contribution des organismes de participation, notamment le CIL, organismes à partir desquels « une Église synodale peut (véritablement) commencer à prendre forme » (François, *Discours* du 17.10.2015, cité par DP 31).

*

* *

En attendant non seulement octobre 2023 mais, au-delà, l'avenir que Dieu nous offre en ce troisième millénaire, retenons la fin du Document préparatoire pour l'étape actuelle de ce long et nécessaire processus (« à l'issue incertaine » !) : « *Le but du Synode, et donc de cette consultation, n'est pas de produire des documents, mais de "faire germer des rêves, susciter des prophéties et des visions, faire fleurir des espérances, stimuler la confiance, bander les blessures, tisser des relations, ressusciter une aube d'espérance, apprendre l'un de l'autre, et créer un imaginaire positif qui illumine les esprits, réchauffe les cœurs, redonne des forces aux mains"* » (DP 32, citant ici le pape François dans son *discours d'ouverture du Synode consacré aux jeunes*, le 3 octobre 2018).